



Direction Générale des Services

Police Municipale

AVIS A LA POPULATION

Le Maire de la ville de Saint-Pierre informe ses administrés et les usagers de la route qu'afin de permettre le bon déroulement des travaux opérés par la Société SAUR Martinique, **la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés, le dimanche 16 janvier 2022, de 07h00 à 14h00 :**

Le stationnement sera interdit le DIMANCHE 16 JANVIER 2022 de 07h00 à 14 dans la rue suivante :

- Rue Gabriel Péri, du Numéro 34 au Numéro 70

Le Maire compte sur le civisme de tous

Pour plus d'information, voir arrêté n° 2022-01 du 14 janvier 2022 affiché en Mairie

Saint-Pierre, le 14 janvier 2022

Le Maire

Christian RAPHÀ